

Débat organisé relatif à l'avenir de l'École publique parisienne face aux fermetures de classes

L'Académie de Paris prévoit 139 fermetures nettes de classes à Paris dans le primaire pour la rentrée 2026. Après en avoir déjà fermé 280 sur les deux dernières rentrées dans les écoles publiques parisiennes, cette évolution ne peut être analysée comme la seule conséquence d'une baisse démographique qui traverse tout le pays. Elle s'inscrit dans une trajectoire de réduction des moyens de l'École publique.

Dans la même logique et pour le secondaire, ce sont également 112 postes d'enseignants qui devraient être supprimés en septembre prochain dans les collèges et lycées parisiens.

La diminution du nombre d'élèves pourrait pourtant permettre d'améliorer les conditions d'enseignement : baisse des effectifs par classe et donc amélioration de la qualité d'apprentissage, amélioration du remplacement, renforcement de l'inclusion, soutien aux directions d'école. Ces leviers restent aujourd'hui insuffisamment mobilisés alors que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles. Rappelons que la France détient le palmarès des classes les plus chargées au sein des pays de l'OCDE.

La situation parisienne présente en outre des spécificités fortes. La capitale connaît une baisse démographique marquée, mais également une ségrégation scolaire élevée, une présence importante de l'enseignement privé, des disparités territoriales entre arrondissements et des besoins spécifiques liés aux mobilités résidentielles et aux arrivées en cours d'année. Dans ce contexte, les fermetures de classes affectent directement l'équilibre des écoles, leur capacité d'accueil et le maintien d'un maillage scolaire de proximité, essentiel à la vie des quartiers.

Cette trajectoire s'inscrit dans un déséquilibre national marqué. En 2025, alors que Paris ne représentait qu'environ 3 % de la baisse démographique, elle a concentré près d'un quart des suppressions de postes dans le premier degré. Depuis plusieurs années, l'Académie de Paris a ainsi perdu près de 700 postes. Pour la rentrée 2026, la tendance se confirme et cette répartition interroge sur les critères retenus et sur le ciblage de la capitale.

Au-delà des fermetures de classes, la question centrale est celle des moyens humains et des conditions d'éducation que nous offrons à nos enfants. La réduction des postes intervient dans un contexte de tension sur le remplacement (jusqu'à 200 classes sans enseignant chaque jour à Paris) sans que les créations annoncées (40 postes de remplaçants dans le premier degré) permettent d'y répondre. La baisse démographique pourrait au contraire être mise à profit pour constituer un vivier de remplaçants et réduire durablement les heures d'enseignement perdues.

Plusieurs mesures annoncées pour la rentrée 2026 affectent également les dispositifs d'inclusion. Des fermetures de classes interviennent dans des écoles accueillant des dispositifs ULIS ou UPE2A, conduisant mécaniquement à une hausse des effectifs dans des classes déjà confrontées à des besoins spécifiques. Dans le même temps, les besoins en accompagnement humain restent largement insatisfaits, avec un déficit persistant d'AESH dans de très nombreux établissements.

Les conditions d'exercice des personnels enseignants, administratifs et de direction apparaissent également fragilisées. Les fermetures de classes vont dégrader davantage des conditions de travail

déjà difficiles pour les enseignants et enseignantes, alors même que la France connaît depuis une quinzaine d'années une crise du recrutement sans précédent. Le calendrier tardif des instances de concertation, notamment du CDEN premier degré, vient par ailleurs perturber le mouvement des enseignants.

Plus largement, les choix opérés s'inscrivent dans une approche principalement comptable de la carte scolaire. Les outils d'analyse et de pilotage apparaissent insuffisamment actualisés : la carte de l'éducation prioritaire n'a pas été revue à Paris depuis plus de dix ans, les dynamiques locales liées aux évolutions urbaines sont imparfaitement prises en compte, et le dialogue avec les mairies d'arrondissement et les communautés éducatives reste limité. Cette méthode ne permet ni d'anticiper les évolutions territoriales, ni de répondre finement aux situations de ségrégation scolaire ou de grande précarité.

Elle contribue également à fragiliser les projets d'établissement et à limiter les perspectives de structuration d'une offre éducative ambitieuse, notamment dans l'enseignement professionnel, qui demeure insuffisamment valorisé. Plus largement, elle traduit une absence de vision prospective sur l'évolution de la carte des formations et sur le développement d'écosystèmes éducatifs adaptés aux besoins des élèves parisiens.

Enfin, la question de la répartition des moyens entre enseignement public et privé doit être posée, dans une académie où la ségrégation scolaire est particulièrement marquée et où les décisions actuelles contribuent à accentuer les déséquilibres.

La Ville de Paris ne dispose pas de la compétence de nomination des enseignants et ne décide pas seule de la carte scolaire. Elle intervient néanmoins de manière déterminante dans le fonctionnement des écoles, à travers la construction, l'entretien des bâtiments, la présence de personnels municipaux, l'organisation du périscolaire et les politiques éducatives locales. À ce titre, elle est fondée à demander une évolution des modalités d'élaboration de la carte scolaire, une meilleure prise en compte des spécificités parisiennes et une réorientation des choix nationaux en faveur de l'École publique.

Débat organisé

Partant de ces constats et questionnements, le groupe socialiste place publique et divers gauche souhaite ouvrir un débat à partir des orientations suivantes :

- demander à l'État un moratoire sur les fermetures de classes à Paris lorsque celles-ci fragilisent l'École publique, la mixité sociale ou l'accueil des élèves les plus vulnérables ;
- défendre le principe selon lequel la baisse démographique doit prioritairement permettre de réduire le nombre d'élèves par classe plutôt que de supprimer des moyens ;
- demander que les critères de carte scolaire intègrent explicitement les indicateurs sociaux, les besoins d'inclusion, les arrivées en cours d'année, la situation du quartier, la concurrence du privé et l'équilibre territorial entre arrondissements ;
- demander une communication annuelle par le rectorat au Conseil de Paris sur les ouvertures et fermetures de classes dans le public et dans le privé, arrondissement par arrondissement, avec les effectifs, les critères retenus, les conséquences sur les taux d'encadrement et les avis des mairies d'arrondissement ;
- renforcer l'association des parents d'élèves, des équipes éducatives, des mairies d'arrondissement et de la Ville de Paris en amont des décisions de carte scolaire ;

- construire avec l'État une trajectoire pluriannuelle permettant d'anticiper la baisse démographique sans fermeture sèche et affaiblissement de l'École publique ;
- faire de l'École publique parisienne un pilier de la politique municipale de justice sociale, de mixité, d'émancipation et d'égalité républicaine.

SANS OBJET